



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

Marseille, le **17 OCT. 2017**

Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux

Dossier suivi par : M. CAPSETA-PALLEJA
☎ 04.84.35.42.77

✉ alexandre.capseta-palleja@bouches-du-rhone.gouv.fr

Dossier n°2016-422 ENREG

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

En exécution de l'arrêté préfectoral du **17 OCT. 2017**, Il sera procédé, sur le territoire de les communes de Marseille, des Pennes-Mirabeau et du Rove, à une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société Lafarge Granulats France dont le siège social est situé 2 avenue du Général de Gaulle 92148 CLAMART Cedex, visant à être autorisée à prolonger la durée d'exploitation de son installation de stockage de déchets inertes située au lieu dit « Lieutaud » dans le 16ème arrondissement de Marseille pour une durée de 15 ans, relevant des rubriques n°2760-3 (E) et 2791-2 (DC) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les pièces du dossier ainsi que le registre de consultation du public à feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires des communes concernées resteront déposés en Mairie de Marseille, des Pennes-Mirabeau et du Rove, pendant quatre semaines, du mardi 21 novembre 2017 au jeudi 21 décembre 2017 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur les registres ses observations.

Ces dernières peuvent également être adressées par lettre aux communes concernées ou au préfet des Bouches-du-Rhône, le cas échéant par voie électronique à ce dernier.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Marseille
Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat
40 rue Fauchier
13233 MARSEILLE Cedex 20
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille
Service Urbanisme
246 rue de Lyon
13015 MARSEILLE
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h30


- Mairie des Pennes-Mirabeau
Service de l'Aménagement du territoire et politique de l'habitat
22 rue St Dominique
Les Cadeneaux
13170 LES PENNES-MIRABEAU
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mairie du Rove
Hôtel de ville
4 rue Jacques Duclos
13740 LE ROVE
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 sauf le vendredi à 17h.
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux
4ème étage - Porte 426
Place Félix Baret
13006 Marseille
Courriel : pref-cp-lafargelieutaud@bouches-du-rhone.gouv.fr (courriel actif seulement durant la période de consultation du public – toute pièce-jointe ne doit pas dépasser 5 Mo)

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement ou de refus est le préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du Code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus, qui sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du Rhône (13).

Marseille, le 17 OCT. 2017

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Maxime AHRWEILLER